

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'association *Alphafilms* s'intéresse à l'ensemble des dimensions du développement durable tels que l'environnement, l'économie solidaire, le progrès social, les échanges culturels, la participation et la solidarité citoyenne.

Se positionner en tant qu'acteur responsable du développement durable pour une association audiovisuelle et cinématographique demande une organisation et une communication soutenue afin d'engager une véritable responsabilité citoyenne et humaine des membres et adhérents en ce qui concerne l'impact de nos choix et décisions sur l'environnement social, naturel et financier.

À cet effet, *Alphafilms* a rédigé une charte soulignant son engagement responsable à tous les niveaux de fonctionnement de l'association (achat, production, communication...).

L'association *Alphafilms*, signataire de la présente déclaration s'engage :

1. résolument dans une démarche de développement durable.
2. à sensibiliser, informer et former de la nécessité de participer activement à la démarche du respect de l'environnement, en interne (auprès de ses membres, du bureau, des bénévoles et des salariés, dans les procédures internes...), comme en externe (recommandations auprès des clients...).
3. à adopter une démarche d'éco-achat, d'éco-conception et d'éco-utilisation basée sur une étude de marché concernant les matériaux (bureautiques, audiovisuels...) à utiliser.
4. à prioriser le partenariat avec des prestataires, des membres ou des clients eux-mêmes engager dans des démarches sociales et/ou environnementales.
5. à mettre en place des actions et/ou dispositifs capables de créer une dynamique responsable au sein des prestations et des projets de l'association, afin de limiter notre impact sur l'environnement : diminution de la production de déchets, d'émissions de gaz à effets de serre, etc.
6. à suivre une démarche consistant à optimiser la performance énergétique (éclairage, chauffage, climatisation...) de nos bâtiments.
7. à adopter une démarche de tri et de recyclage passant également par une régulation de la consommation.
8. à promouvoir la démarche de développement durable auprès de ses adhérents et à encourager une communication responsable de leur part.

Signatures du Collectif dirigeant (précédé de la mention « lu et approuvé ») :

lu et approuvé

AB _____

lu et approuvé
